

DÉCISION D'HOMOLOGATION DE SÉCURITÉ

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ENT

Considérant

- 1 La synthèse de la sécurité du service, élaborée à partir des déclarations de l'équipe.
- 2 L'ensemble des documents joints à la synthèse de sécurité, présentés en amont de cette décision.
- 3 Le ou les avis émis par l'équipe ayant participé à préparer la présente décision.

L'autorité d'homologation, **Hervé GAYMARD, Président du Département**, approuve l'homologation de la sécurité du service :

Pour une durée de (veuillez cocher une case) : 6 mois 1 an 2 ans 3 ans

Commentaire (veuillez compléter de manière manuscrite) :

La Commission d'homologation de la Sécurité des Systèmes d'Information (CHSSI) du Département de la Savoie a émis à l'unanimité un avis favorable sur l'homologation de ce téléservice pour une durée de 6 mois.

Date (veuillez compléter de manière manuscrite) :

Signature (veuillez signer précédé c

"Lu et approuvé"

Signé par : Nathalie FONTAINE
Date : 18/05/2026
Qualité : Vice-Présidente Ressources
humaines et Moyens généraux



L'homologation de sé

est soumise à l'obligation du référentiel général de sécurité et du décret n°2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics. L'homologation de sécurité participe également à la mise en conformité avec l'article 32 du règlement européen de la protection des données à caractère personnel relatif à la sécurité des données

MonServiceSécurisé et l'ANSSI ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'incidents de sécurité susceptibles d'affecter le service numérique et des conséquences qui pourraient en découler.